

Charte pour un événement eco-responsable

Les Arts Décoratifs sont engagés dans une démarche de responsabilité sociétale ambitieuse formalisée dans la Stratégie RSO de l'institution initiée en 2023. Cet engagement RSO est présent dans l'ensemble des activités des Arts Décoratifs et se traduit par des actions portées dans chaque direction de l'institution.

La direction du mécénat et de la privatisation des espaces a pour ambition de travailler avec des partenaires et des prestataires conscients des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux et convaincus de la nécessité d'œuvrer activement et dès aujourd'hui à la transition environnementale.

Ainsi, cette charte propose des pistes d'action pour la réalisation d'un événement éco-responsable.

Promouvoir l'égalité et la diversité

- Privilégier les prestataires ayant mis en place une politique de non-discrimination à l'embauche et à toutes les étapes de gestion des ressources humaines.
- Privilégier les prestataires ayant mis en place une politique d'égalité femmes-hommes.

Favoriser l'insertion par le travail

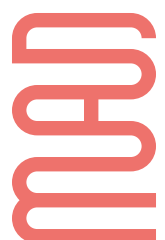
- Privilégier les prestataires ayant mis en place une démarche d'accueil de stagiaires et/ou d'apprentis et d'intégration des personnes éloignées de l'emploi.

Limiter l'empreinte écologique du transport des personnes et des marchandises

- Faciliter le recours aux transports dits bas-carbone en communiquant sur les transports en commun desservant le musée des Arts décoratifs et le musée Nissim de Camondo, sur les transports doux et sur les stations de partage de véhicules.
- Privilégier les prestataires ayant développé une politique de transport éco-responsable.
- Optimiser et mutualiser les livraisons.

Économiser les ressources énergétiques et naturelles

- Utiliser une énergie raisonnée à l'usage de tous les postes de consommations.
- Adapter l'éclairage à l'usage et privilégier les dispositifs LED et lampes basse consommation.
- Installer des fontaines à eau pour réduire la consommation d'eau en bouteille.
- Recourir à des entreprises spécialisées dans le mobilier et les éléments de scénographies réutilisables et recyclables.
- Privilégier les produits réutilisables.



Alimentation responsable et durable

- Favoriser les approvisionnements en circuit-court et les produits de saison, garantissant des ressources équitables aux producteurs.
- Favoriser les produits labellisés en matière d'agriculture biologique ou raisonnée, les produits carnés à empreinte carbone réduite (type volailles).
- Proposer des alternatives végétariennes, voir végétaliennes.
- Dimensionner au mieux l'offre alimentaire pour limiter les surplus.
- Prévoir la récupération des éventuels surplus alimentaires encore consommables par des associations, pour redistribution.

Réduire, trier et valoriser les déchets

- Limiter les emballages.
- Respecter la législation en vigueur portant sur le plastique jetable à usage unique (gobelets, bouteilles, sacs, pailles, couverts, assiettes, etc.).
- Favoriser le recours à de la vaisselle réutilisable (inox, verre, porcelaine).
- Pour les produits en bois, carton ou papier, privilégier les éléments labellisés PEFC, FSC ou équivalent.
- Assurer un tri par filière pour les déchets résiduels, avec signalétique adaptée (emballages recyclables, verre, déchets non valorisables, voir déchets organiques).

Communication écoresponsable

- Privilégier une communication dématérialisée.
- Intégrer les principes du numérique responsable à la stratégie de communication (ciblage des mails, format des supports vidéo, gestion des pièces jointes).
- Diffuser une communication papier limitée, ciblée et écoresponsable (papier recyclé ou labellisé PEFC, FSC ou équivalent, recto verso, pas d'aplats, utilisation d'encres végétales).
- Utiliser une signalétique éco-conçue et revalorisable.
- En cas de distribution de goodies, privilégier des produits utiles, réutilisables, et labellisés éco-responsables.

Sensibiliser aux enjeux du développement globale

- Informer et sensibiliser les participants à la démarche RSO mise en œuvre pour l'organisation de l'évènement.

Evaluer l'impact environnemental de l'évènement

- En utilisant des calculateurs recommandés par l'ADEM qui vous permettront d'évaluer l'impact environnemental de votre évènement tel que ADERE (Auto-Diagnostic Environnemental pour les Responsables d'Évènement) ou CLEO - Le calculateur de performance événementielle.

Démarche globale

- Privilégier des prestataires labellisés ISO 20121, ISO 26000, ISO 14001 ou équivalent.